

PROCES-VERBAL
N° 2014/10
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUILLET 2014

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

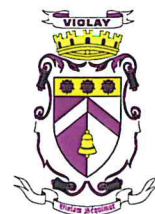
Etaient présents :

M. PALAIS Jean-Claude
Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
M. RIVAL Pascal
M. PERRIER Guy
Mme GIROUD Sylvie
M. NAYRAND Raphaël
Mme PERIAT Véronique
M. ROCHARD Jean-François
M. DUTEL Jean-Pierre

Excusées :

Mme DENIS Chantal
Mme SERRAILLE Joëlle
Mme ODDOUX Julia

JP POIRON est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CM DU 24 JUIN 2014

DELIBERATIONS PRISES A LA DATE DU 24 JUIN 2014

Séance du 24 juin 2014	
2014.07.01	Approbation du bail passe avec Mme Alice VENET
2014.07.02	DM Commune N° 01
2014.07.03	Motion de soutien à l'AMF suite aux baisses massives des dotations de l'Etat
2014.07.04	Attribution d'une subvention à l'association de boules de VIOLAY
2014.07.05	Approbation convention passée avec les kinés
2014.07.06	Demande à M. CLOT de libérer le garage mis à sa disposition
2014.07.07	Approbation avenant à la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le centre de gestion
2014.07.08	Attribution d'une subvention à la MJC au titre de l'accueil de loisirs des vacances de Pâques 2014
2014.07.09	Réfection salle d'évolution école publique : demande de subvention au titre des enveloppes cantonales solidarité 2014
2014.07.10	DM Commune N° 02

REUNION COMMERCANTS

La réunion avec les commerçants a permis de préciser les projets de la commune en termes de réhabilitation du centre bourg, de façon à ce qu'ils aient à l'esprit les modifications et donc le potentiel à venir (aménagement de commerces).

Véronique PERIAT donne le compte rendu de la réunion :

« Lors de la réunion des commerçants il a été évoqué : la fermeture du boucher, les inquiétudes par rapport aux autres commerces, les projets futurs. Les solutions à trouver face aux problèmes.

Les projets communaux semblent faire l'unanimité.

Madame le Maire précise qu'un boucher venait sur le marché les mardis et vendredis. Un autre boucher avait été trouvé pour le dimanche mais, suite à des problèmes de santé, il ne pourra être présent qu'à partir du 7 septembre. Le boucher déjà installé, comblera donc ce manque en venant jusqu'au 7 septembre, les mardis et dimanches. A partir de cette date, un boucher sera donc présent les mardis, vendredis et dimanches.

Un rassemblement des commerces alimentaires pourrait être envisagé en un seul endroit qui pourrait être géré soit par les commerçants eux-mêmes ou pourquoi pas, par un tiers extérieur ? Cette solution pourrait créer une synergie entre les commerçants et permettre d'avoir une offre globale et complète de façon à proposer tous les produits en un seul endroit.

D'autres réunions seront nécessaires de façon à préciser les choses et de construire un véritable projet ensemble. Dès que les plans de Loire Habitat seront disponibles, Mme le Maire s'engage à les communiquer afin de pouvoir analyser les différentes possibilités »

JF Rochard demande pourquoi le projet CASINO n'avait pas pu aller à terme. Madame le Maire rappelle que le projet CASINO avait lui aussi été construit avec les commerçants mais abandonné car ce projet était d'une part, très dépendant du transfert des locaux de voirie du conseil général et de la commune et d'autre part, d'autres facteurs, tels que la crise qui se faisait sentir à l'époque (difficulté d'emprunter) ainsi que, dans le même temps, M. BERGER qui achetait l'épicerie.

FILIERE PORCINE

Une réunion a eu lieu chez Rochebillard et Blein avec Mr le Sous Préfet de Roanne, la DDT, le Directeur d'ATRIAL (céréaliers de la plaine du Forez), le lycée agricole de Ressins ainsi que le Pôle agroalimentaire 42.

Cette réunion a permis de déguster les premiers saucissons (d'excellente qualité, dont la finesse du goût a été particulièrement appréciée) issus de la Filière porcine.

Les céréaliers de la plaine qui ont été invités étaient présents, ils sont très intéressés par la démarche.

Une dizaine de porcs ont été livrés pour ce test grandeur nature. Ils représentaient 138 kg de carcasse en moyenne (objectif fixé à 140kg). Les jambons mis en séchage faisaient 14 kg et ont été mis en affinage jusqu'à fin 2015.

Les porcs sont de race hybride YOUNA. Ils ont été nourris sans OGM et élevés sur paille comme le cahier des charges le précisait.

Le prix d'achat du porc dépasse les 2 €/kg, ce qui est très encourageant pour la suite puisqu'un prix d'achat garanti permettrait aux agriculteurs une sécurité dans leur production. L'objectif de ce projet pilote étant que chaque acteur de la chaîne y trouve son compte en termes de rapport financier notamment. La fourniture d'aliments à un prix stabilisé fait bien sûr partie des exigences de pérennité.

Au vu du bon résultat de ce test, les participants ont convenu de franchir une étape supplémentaire avec la fourniture de 10 porcs/semaine par le lycée de Ressins et de lancer l'opération en continue. L'objectif suivant étant de rechercher 10 porcs supplémentaires par semaine auprès d'agriculteurs éventuellement intéressés dans un rayon de 50 km.

Plusieurs contrats entre les différents partenaires seront élaborés, afin d'assurer la continuité du projet.

Mme le Maire informe qu'une réunion avait été programmée ce matin avec les agriculteurs de la commune pour les tenir informés de l'avancée du projet. Chacun avait été invité individuellement par mail ou par courrier. Il y a eu : deux excusés et un présent ! Visiblement ce projet n'intéresse pas grand monde sur la commune, le comité de pilotage ira donc chercher ses agriculteurs ailleurs, en restant toutefois dans les alentours proches afin de garantir un approvisionnement de proximité, conforme au cahier des charges. Il est néanmoins dommage et un peu désolant que seuls trois agriculteurs se soient sentis concernés par ce genre de projet, alors que l'avenir risque d'être très problématique notamment en ce qui concerne la pérennité des subventions qu'ils peuvent espérer de la PAC, subventions sans lesquelles ils auraient beaucoup de peine à vivre.

VOIRIE – Point sur les travaux communaux (JP POIRON)

Les travaux de voirie en lien avec la Communauté de Communes ont été réalisés (reprofilage) vers Pelouza, lotissement Perret, route de Fontbonne, chemin du Gros Fayard qui monte à la Tour, « Les Fayes », Maison brûlée, entrée du lotissement « Les Violettes ». Un reliquat sera utilisé vers l'EHPAD, virage du lotissement les Genêts. Il reste à traiter les accotements route de Fontbonne.

Madame le maire rappelle que la route de Fontbonne est limitée à 50 Km/h et invite les automobilistes, à être très prudents lors d'éventuels croisements.

Monsieur POIRON signale que le budget intercommunal est de l'ordre de 127 000 €. Madame le Maire ajoute que l'on devrait percevoir la même somme en 2015, mais pour les années suivantes c'est l'incertitude en raison de la disparition prévue du département, et de l'incertitude de l'imposition de l'usine LINDER-ouest. De plus, la compétence « voirie » devant être transférée à la Région, le fonctionnement ne sera certainement pas le même.

Monsieur POIRON signale que certains endroits seront rebouchés par nos agents, à l'enrobé à froid, mais il n'y avait plus de disponibilité d'enrobé à Balbigny et le temps humide n'étant pas propice à la pose, ces travaux ont été différés.

JP DUTEL précise qu'une centrale d'enrobé à froid a été installée à Tarare. JM Rey se renseignera du prix et de la disponibilité.

Dans le cadre de la Com Com, nos Km de voirie ont été mis à jour. Mr POIRON rappelle l'existence des relais voirie qui sont à disposition pour faire remonter des informations.

TRAVAUX CONNEXES A89

JP POIRON fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu à Ste Colombe.

Les travaux connexes consistent à remettre en état certaines parcelles et chemins ruraux, ces travaux étant financés par les ASF en lien avec l'A89. La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet Bisio et associés.

Une réunion d'information a eu lieu avec les agriculteurs concernés par les travaux. Ces travaux devraient commencer en septembre et concernent 4 communes en même temps : Ste Colombe sur Gand, St Just la Pendue, Bussières et Violay. La commune la plus impactée étant Ste Colombe, c'est également le maître d'ouvrage.

Les entreprises retenues sont : Pontille, Bordelet, Giraudier et Chartier.

Il y a pour environ 18 mois de travaux. Ces travaux consistent à la remise en culture, la pose de clôtures, l'aménagement de divers chemins en relation avec le remembrement et l'impact direct du tracé de l'A89.

Fin août une réunion de début de travaux aura lieu avec les agriculteurs concernés et une réunion de chantier hebdomadaire sera ensuite mise en place.

Les travaux qui ont été définis seront sous la surveillance de l'Etat et ne pourront pas faire l'objet d'échanges ou d'arrangements entre les agriculteurs et les entreprises.

TRAVAUX ZONE HUMIDE FONTBONNE

Les travaux de compensation de la RN 82 (Mise en 2x2 voies Neulise / Balbigny) concernant la zone humide de Fontbonne (4 ha) sont arrivés à terme pour ce qui concerne la remise en état du pont sur la Charpassonne ainsi que de la voie communale de débardage qui donne accès à la plateforme de chargement. Cette zone sera signalée et entretenue par la DREAL (Direction régionale de l'environnement et de l'agriculture) qui a d'ailleurs financé les travaux.

M. POIRON signale qu'il y aura une surveillance sérieuse au niveau de la faune, de la flore. Cette zone étant répertoriée au niveau de l'ONF, l'ONEMA, et la police de l'eau, il y a une surveillance renforcée par rapport au respect du site.

BORNE DE PUISAGE

La Lyonnaise des eaux préconise sur le territoire qu'elle alimente d'installer des bornes de puisage qui permettent aux entreprises de TP ou aux hydro-cureurs de prélever de l'eau ailleurs que sur les bornes incendie qui ne sont pas prévues à cet effet. Les principaux problèmes étant la détérioration des canalisations due aux nombreux coups de bélier lors de la prise d'eau, le risque de pollution de l'eau potable par retour et enfin les fuites récurrentes lors d'une mauvaise fermeture de la vanne. Avec ce système, les entreprises auront l'obligation de prélever l'eau sur cette borne de puisage avec une carte magnétique prépayée, qu'elles auront alimentée en quantité de m3.

Cette borne sera située sur le côté droit dans le premier virage de la Croix bleue, sur la route allant aux quatre croix.

M. NAYRAND trouve anormal que ce soit les communes qui paient la borne de puisage.

Madame le Maire précise que la borne de puisage coûte 15.000 €, et que seuls, 4.000 € sont à la charge de la Communauté de communes. Elle permettra également d'éviter les dégradations sur les poteaux incendie, qui sont, eux, propriété de la commune. De plus, l'eau gaspillée et utilisée par le biais des poteaux incendie voit son coût répercuté sur la facture de chacun d'entre nous, jusqu'à présent, c'était donc le particulier qui payait. L'eau prélevé par cette borne de puisage sera quant à elle, payée directement par les entreprises qui s'en serviront. Elle reste propriété de la Lyonnaise des Eaux qui en assurera l'entretien.

TOURNE A GAUCHE

La RD1 va être rénovée en 2015. Mme le Maire a demandé à ce qu'un « tourne à gauche » pour sécuriser l'accès à la route de Fontbonne soit réalisé.

TRAVAUX ECOLE

La salle d'évolution fait peau neuve. Elle est entièrement rénovée avec l'isolation nécessaire. Elle pourra servir de salle pour les rythmes scolaires.

Les directives de l'enseignement nous demandent que les portails des écoles soient fermés à clé. Pour être en conformité, le portail de l'arrière cours sera fermé à clé dès la rentrée de l'école et un portillon sera installé sur la gauche du portail de l'entrée principale. Ce portillon ne pourra s'ouvrir que par un bouton électrique situé à l'intérieur de l'entrée principale de l'école. L'entrée et la sortie des élèves se feront toujours pas l'accès arrière de l'école, rue de la chapelle mais les visiteurs devront, quant à eux, passer par ce portillon. Les élèves retardataires devront également passer par ce portillon....

MISE EN CONCURRENCE TRAVAUX DIVERS (JC PALAIS)

Lavage des vitres de l'école, de la maison médicale et de la salle des sports et M. Gros.

M. Jean-Claude PALAIS explique que des devis ont été demandés pour le lavage des vitres des salles. La commission Bâtiments s'est réunie pour examiner les devis. Après étude, elle propose que la Société de M. Didier TRIOMPHE soit choisie.

Le conseil municipal décide d'accorder le marché à Didier Triomphe.

JF. ROCHARD vote contre l'avis de la commission.

M. NAYRAND signale qu'il conviendrait de demander une participation aux locataires de la maison médicale qui ne paient pas de loyer, pour le lavage des vitres.

Mme le Maire répond que ces derniers paient un loyer ainsi que les charges (électricité, fioul, ménage, etc...) mais que la propreté des vitres de la maison médicale est surtout une chose importante lors des manifestations comme les Classes ou la fête patronale, puisqu'elles concernent la plus grande surface vitrée couvrant la salle d'attente et la médiathèque. De plus le coût de 168 € peut être supporté par la commune, la Médiathèque occupant la plus grande surface vitrée !

TOURISME

Terre de tisseurs : Etude menée par la communauté de communes de Balbigny et des collines du matin (Panissières) avec la collaboration de l'office du tourisme. 6 Panneaux patrimoine seront apposés comme suit : Ets Linder, Eglise, Chapelle St Roch, Madone, Croix Mr Jean, Tour Matagrín. Un panneau de centre bourg sera installé devant la mairie et des panneaux d'entrée de bourg seront fixés aux quatre entrées des départementales. Ils seront installés en septembre.

Etude de faisabilité : Trois devis ont été demandés pour cette étude demandée par le Conseil Général dans le cadre du COCA, qui devra déterminer la faisabilité des projets touristiques sur la commune à la fois en termes d'activités touristiques mais également en termes d'accueil de séminaires d'entreprises, d'expositions, etc....

Les trois estimations sont relativement proches les unes des autres. La moins chère provient de la société VARIANT. La demande de subvention pourra se faire auprès du CG dans le cadre du COCA qui nous permet de financer cette étude à 50%.

Les conclusions de l'étude seront attendues pour la fin de l'année. Délibération pour approuver le choix du prestataire et demander la subvention au CG.

M. NAYRAND demande qui a fait le cahier des charges et ce qui est prévu dans le devis. Mme le Maire explique que le cahier des charges est très détaillé, qu'il est à la disposition des conseillers, et a

été élaboré par les adjoints, elle-même et Bernadette, elle donne ensuite lecture des différentes phases d'étude.

M. POIRON signale que l'on a du potentiel (Tour Matagrín, parc animalier, etc...) et il faut valoriser l'existant, ce qui a été intégré dans l'étude.

M. RIVAL signale qu'il conviendrait de prévoir l'installation d'une tyrolienne traversant le village. Mme le Maire répond qu'elle est prévue depuis le début des projets.

M NAYRAND demande quelle est notre capacité financière. Mme le Maire répond que le financement de l'opération dépend du scénario qui sera choisi. Il est possible de recourir à l'emprunt mais pour l'instant, il faut attendre le compte rendu de l'étude, il est prématuré d'élaborer un projet financier sans en connaître ni les tenants ni les aboutissants.

Le Conseil Municipal approuve le devis VARIANT concernant l'étude de faisabilité des projets tourisme (salle et parc aventure), 7 400 € seront à la charge de la commune, les 7.400 € restants faisant partie de la subvention COCA.

Une abstention (M. NAYRAND).

SDIS / Poste avancé de premier secours.

Mme le Maire a reçu le Colonel Dies, le Commandant Michaud et le Capitaine Yves Gousset pour la mise en œuvre du poste avancé. Ce projet fait l'objet de discussion depuis plusieurs années mais, pour des raisons pratiques, n'avait pas pu être mis en œuvre jusqu'à présent. Depuis l'existence du tunnel de VIOLAY, un système de communication entre les différents corps de pompiers a été mis en place et permet désormais des conditions d'alerte plus ciblées et plus rapides, ce qui permet aujourd'hui, cette mise en place sur le village.

Les effectifs de pompiers présents sur la commune sont en train d'être répertoriés. Certains sont présents en journée, et d'autres habitent sur la commune et pourront donc être présents la nuit et les WE. Ils seront contactés par le Capitaine Yves Gousset qui sera chargé de coordonner la mise en place de ce poste avancé, avec leur accord bien-sûr.

Ces pompiers indépendants, mais coordonnés par le centre de Bussières, pourront intervenir dans les cinq minutes dans l'attente des secours. Au-delà de 5 mn, un malaise peut être problématique. Cette structure pourvoira donc à cette lacune sur la commune.

Le local du square Tarry sera mis à disposition pour y déposer leur matériel en cas de besoin ainsi qu'un véhicule léger d'intervention. Ce poste, pourra être mis en service dès début 2015.

HOTEL PERRIER

Le Tribunal de grande instance a désigné l'expert en charge de l'évaluation de l'indemnité d'éviction, il s'agit de Monsieur PITIOT de Lyon. En outre, le Tribunal demande à ce que la commune verse 2000 € de provision à valoir sur sa rémunération. Mme le Maire s'étonne que cette provision ne soit pas à la charge de l'hôtel Perrier, ces derniers étant demandeurs d'une autre expertise que celle établie par Mr Vilmint, l'estimation des Domaines ne les satisfaisant pas.

Une rectification est apportée par Mme le Maire concernant la désignation du premier expert qui a été, en fait proposé par la Mairie et accepté ensuite par l'hôtel Perrier.

Pour terminer, le Tribunal demande à la commune de verser une indemnité provisionnelle de 120.000€ qui viendra en déduction de l'indemnité d'éviction qui sera fixée par l'expert.

Dans un deuxième temps, il a été demandé à Mr et Mme Clot de libérer le garage qu'ils occupent gratuitement rue Célestin Linder, ainsi que la maison attenante à l'hôtel qui leur sert de débarras. Si ces deux locaux ne sont pas libérés au 31 juillet et les clés rendues en mairie, un huissier sera mandaté pour établir les constatations d'usage.

Madame le Maire précise que l'hôtel PERRIER ne paie pas l'indemnité d'occupation depuis le mois de janvier qui est du montant de l'ancien loyer.

M. POIRON attire l'attention du CM sur le fait qu'il s'agit d'un sujet sensible. Il demande que ce sujet soit traité à huis clos. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

RECENSEMENT

Le nombre de résidences principales reste stable mais le nombre d'habitants diminue → Beaucoup de personnes se retrouvent seules dans leur maison : signe évident du vieillissement de la population. L'intérêt de réhabilitation du centre bourg est de prévoir des logements adaptés et fonctionnels pour les personnes désireuses de changer d'habitation. Des maisons pourront être ainsi libérées pour des familles. Il faut tout faire pour inverser la tendance.

ZA LES 4 CROIX

Une proposition d'implantation d'une résidence de service non médicalisée pour personnes adultes handicapées psychiques stabilisées (CAT sans travail), nous a été faite par des professionnels. Il s'agirait d'implanter 10 unités (petites maisons) pouvant recevoir chacune 6 personnes, avec un bâtiment plus important pour la restauration, la salle commune et la buanderie. L'ARS et le Conseil Général ont demandé que des structures soient créées car il y a un besoin de 500 lits sur le département.

Les avantages seraient multiples : la création d'emplois, l'utilisation de la zone d'activités des 4 croix, un apport important pour les commerces (coiffeurs, tabac, pain, denrées alimentaires, pharmacie, etc...). L'augmentation de la population (+60) → dotations en hausse

Plusieurs incertitudes dans ce dossier : la possibilité par rapport au PLU / Les conditions d'installation de cette résidence. RV dans les prochains jours pour en savoir un peu plus.

ZA LES GAGERES

Avenant pour autoriser une partie des travaux initialement prévus en seconde tranche et notamment la finition des réseaux eaux pluviales et eaux usées ainsi que la sous-couche de la voirie intérieure. Ceci permettant la pose du poste électrique ainsi que la viabilisation des autres lots si besoin. Ce complément aura l'avantage de présenter une zone pratiquement terminée aux acquéreurs potentiels.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les avenants concernant des travaux prévus dans la seconde tranche. Cette anticipation permettrait de vendre les lots de part et d'autre plus rapidement.

REGIE CANTINE

Création d'une régie cantine + approbation de la convention avec l'EHPAD. A la demande de la trésorerie, il convient que la régie de la cantine soit prise en charge par la Commune et non par l'EHPAD.

Le Conseil Municipal approuve le principe de la régie ainsi que la convention pour la fourniture des repas qui sera passée entre l'EHPAD et la Commune.

EOLIENNES

Délibération pour la promesse de servitudes d'accès de passage de câbles et de surplomb pour les éoliennes.

M. NAYRAND craint qu'une société anglaise installe les éoliennes et que le consommateur paie l'électricité à un prix très élevé.

Mme COLLON signale que le consommateur ne fait peut-être pas suffisamment d'efforts pour faire des économies d'énergie.

M. DUTEL parle de l'impact visuel.

Mme COLLON fait remarquer que des pylônes à haute tension, situés dans le Rhône sont beaucoup plus laids, mais que malheureusement, ils sont nécessaires.

Mme le Maire ajoute que la tour hertzienne située à proximité de la Tour Matagrin est très laide, elle aussi, mais qu'elle sert aujourd'hui de repère pour bon nombre de personnes. Chacun sait que la « beauté » est très subjective et elle invite les réfractaires à regarder les éoliennes visibles sur la crête des montagnes situées en face de la descende des plateaux du Puy en direction de l'Ardèche. Il n'y a aucune défiguration du paysage.

M. DUTEL : on les installe sur les communes voisines et on n'aura pas de retombées.

Mme le Maire signale qu'elle regarde ce problème. Elle rappelle la convention qu'il était prévu de signer avec Joux et ST-CYR. Celle-ci ne pourra être effective, du fait des rassemblements de communauté de communes, notamment de la COR (Communauté de l'Ouest Rhodanien).

Cependant, Mme le Maire signale qu'elle poursuit ses efforts pour obtenir quelques retombées.

M. NAYRAND signale que des élus se sont retrouvés au tribunal car ils étaient propriétaires des terrains sur lesquels seront implantées les éoliennes. Il attire également l'attention sur les retombées négatives de l'autoroute !

Mme le Maire dit qu'à sa connaissance aucun élu n'est concerné par ces terrains et que ça ne regarde pas la commune de Violay dans la mesure où aucune éolienne n'y sera implantée, et que de surcroît, l'emplacement des éoliennes est défini par l'entreprise elle-même sans tenir compte s'il s'agit de parcelles appartenant aux élus ou non ! Elle s'interroge comme d'autres conseillers sur les retombées « négatives » de l'A89, qui sont plutôt positives (demandes de logement et d'installation de jeunes familles entre autre !)... Jusqu'à présent, il s'agit plus d'avantages que d'inconvénients, l'autoroute passant en tunnel sur la commune ! Enfin, elle rappelle que l'installation d'éoliennes est propice au développement du tourisme pour peu que ce soit fait intelligemment. Aujourd'hui, une réflexion par rapport à ces installations peut être initiée dans le cadre global du développement touristique de la commune.

M. ROCHARD ajoute que les centrales nucléaires ne sont pas une énergie d'avenir.

Mme COLLON signale que l'on ne peut entraver les projets des communes voisines et que les énergies renouvelables sont essentielles pour compléter la demande en électricité qui augmente jour après jour. Chacun veut son portable mais ne veut pas forcément d'éolienne dans son jardin, comme chacun prend l'autoroute mais personne ne la veut chez soi !!!

Mr NAYRAND rajoute que l'électricité va coûter de plus en plus cher pour favoriser les groupes étrangers et notamment anglais.

Mme le Maire répond qu'il s'agit là d'un débat d'un autre ordre et que ce n'est pas la délibération de ce soir qui changera quoi que ce soit en la matière et ajoute que cette délibération concerne seulement une servitude de passage et qu'elle ne sera probablement même pas utilisée.

DEUX contres : Raphaël NAYRAND et Jean Pierre DUTEL.

QUESTIONS DIVERSES ADDITIONNELLES

M. RIVAL demande où en est le versement de la subvention exceptionnelle au profit du cinéma (2.500 €). Celle-ci a été mandatée la semaine dernière.

M. RIVAL demande s'il serait possible de poser des panneaux aux entrées du village pour les associations. Il explique qu'il ressort que les personnes extérieures ont été informées de diverses manifestations par les panneaux d'affichage.

Mme COLLON signale que quatre panneaux d'accueil concernant la route du textile seront installés aux quatre entrées du village et que, au niveau paysager, une multiplication des panneaux n'est pas souhaitable.

Mme le Maire propose de mener une réflexion pour voir où ils peuvent être installés et faire quelque chose de propre, sachant qu'ils ne peuvent être apposés en dehors de l'agglomération.

REUNION ORDURES MENAGERES

Mme COLLON explique qu'elle a assisté avec Guy Perrier à une réunion en Communauté de Communes.

Les remarques suivantes ont été abordées :

Les bacs doivent impérativement être fermés et **non tassés**.

Des déchets sauvages sont fréquemment retrouvés sur le territoire des différentes communes. Des amendes sont mises place par les différentes communes.

Les containers collectifs des PAV (Points d'apport volontaires) peuvent être échangés lorsqu'ils sont en mauvais état. Il y a un gros problème par rapport à ce qui est mis dans les containers : on retrouve aujourd'hui toutes sortes de choses qui diminuent nos recettes de produits valorisés et recyclés. Le danger à terme est de voir notre redevance augmenter pour pallier ce manque à gagner, à cause de personnes irresponsables !

Mme COLLON explique qu'il a été décidé d'attendre la fin de l'année pour recadrer le nombre de passages du camion, cette diminution de passage (peut être toutes les deux semaines) permettrait de maintenir les prix fixés initialement.

M. RIVAL rappelle qu'il avait été dit que les artisans n'auraient pas de container pour l'entreprise. Or, on leur a remis deux containers, l'un pour le ménage et l'autre pour l'entreprise.

Mme COLLON rappelle que le container peut être utilisé pour transporter les déchets autres que ménagers, en déchetterie. Elle ajoute que dans le prix calculé aux entreprises, sont compris les 12 passages en déchetterie afin que le traitement soit identique à celle des particuliers. Au-delà d'un passage mensuel, le passage est comptabilisé comme pour les particuliers.

Mme COLLON signale que la seconde déchetterie a été évoquée et est en cours de réflexion. Si le terrain envisagé ne convient pas, Mme le Maire rappelle qu'il existe une possibilité de terrain disponible sur la ZA des Gagères.

Fait en Mairie, le 25 juillet 2014,

Le Maire,

Véronique CHAVEROT.

